

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT BAS-VALAIS

FOLIO N° 1

CADASTRE FORESTIER

Mise à l'enquête selon art. 10, al. 2 et art. 13, al. 1 de la loi fédérale sur les forêts

Légende

Constatacion définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats, avec piquetage par le service forestier et relevé par le géomètre

Limite de la zone à bâtir ou similaire

Le Géomètre

Bureau technique
S. Bessière SA
1908 Riddes

L'ingénieur forestier

Service forestier
Canton du Valais

Le Service des Forêts et du Paysage

Service des Forêts et du Paysage
Canton du Valais

La Commune

Mairie de Saxon
Canton du Valais

Riddes, le 7 mars 2007

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 29 AVR. 2009
Droit de plan: Fr. 3.60
L'atteste:
Le chancelier d'Etat

